

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2026-0019

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée du produit biocide **1R-trans-phenothrin + S-methoprene fogger (one shot) aerosol**,*

de la société

*Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited
Company*

enregistrée sous le numéro

BC-JC083068-46

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise rédigé par la Belgique, Etat membre de référence, et harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 12 février 2026,

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N° 528/2012 ;

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 11 décembre 2035.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	PROTECT FLEA AND BEDBUG KILLER FOGGER HAPPY PET FLEA KILLER FOGGER BIOPREN FLEA AND BEDBUG KILLER FOGGER FLEA CONTROL ONE-SHOT AEROSOL

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
	Adresse	Szállás u. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Numéro de demande	BC-JC083068-46	
Type de demande	Demande de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle en parallèle	
Numéro d'autorisation	FR-2026-0019	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Babolna Bio Plc
Adresse du fabricant	Szállás utca 6. 1107 Budapest, Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Köves J. u. 1-3. 2943 Babolna, Hongrie

Nom du fabricant	S.I.C.O
Adresse du fabricant	577 Rue du Pommarin BP 16, Voreppe 38341 MOIRANS Cedex France
Emplacement des sites de fabrication	53 Avenue de l'Europe 38120 ST EGREVE France
	5 Allée des Combes 01150 BLYES France
	436, rue Emile ROMANET 38340 VOREPPE France

Nom du fabricant	JOHNSON'S VETERINARY PRODUCTS Ltd.
Adresse du fabricant	5 Reddicap Trading Estate B75 7DF Sutton Coldfield, West Midlands, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Hydrokem Aerosols Ltd Hickmans Road CH41 1JH Birkenhead Wirral, Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	S-Methoprene
Nom du fabricant	Babolna Bio Plc
Adresse du fabricant	Szállás utca 6. 1107 Budapest, Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Szállás utca 6. 1107 Budapest, Hongrie

Substance active	1R-trans phenothrin
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical Agro Europe SAS
Adresse du fabricant	Hythe House, 200 Shepherds Bush Road, Hammersmith W6 7NL London, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Aza-sabishirotai, Oaza-misawa, Misawa 033-0022 Aomori, Japon

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
S-Methoprene	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		0,079
1R-trans phenothrin	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,421

2.2. Type de formulation

AE Générateur d'aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Aérosol extrêmement inflammable, catégorie 1 Irritation oculaire, Catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, Catégorie 2
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable H229 : Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable H229 : Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102 : Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 : Appeler POISON CENTER en cas de malaise.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des puces – non professionnel

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Nom scientifique : <i>Ctenocephalides</i> spp.</p> <p>Nom commun : Puces</p> <p>Stades de développement : œufs, larves et adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Taux d'application : 1 aérosol par pièce</p> <p>Pour une pièce d'une hauteur de 2.5 m :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un aérosol de 75 mL pour traiter 18 m² (~45 m³) - Un aérosol de 100 mL pour traiter 24 m² (~60 m³) - Un aérosol de 250 mL pour traiter 60 m² (~150 m³) <p>Nombre et fréquence des applications : Maximum un aérosol par logement et maximum 3 fois par an.</p> <p>Efficacité résiduelle : jusqu'à 4 mois contre les larves et les œufs.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	75 mL/100 mL/250 mL en bombe aérosol en fer blanc complétée par un diffuseur total en plastique

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-



4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Retirer tous les animaux (animaux de compagnie, etc.) de la pièce avant le traitement. Couvrir l'aquarium, le terrarium et les cages des animaux de compagnie (ou les retirer de la zone à traiter, si possible) et débrancher les dispositifs d'aération des aquariums avant l'application.
- Ne pas utiliser sur les chats ou les articles destinés à être utilisés par les chats.
- S'assurer que tous les appareils électriques sont éteints et que toute veilleuse ou flamme nue a été éteinte dans la zone à traiter avant l'application.
- Placer la bombe aérosol à usage unique en position verticale, sur une feuille de papier au milieu de la zone infestée dans la pièce. À bout de bras et en tenant la bombe éloignée du visage, appuyer sur la gâchette vers le bas jusqu'à ce qu'elle se bloque pour libérer le contenu de l'aérosol. Quitter la pièce et fermer les portes pendant le traitement.
- Attendre au moins 2 heures avant de rentrer dans la pièce traitée. Ne pas utiliser la zone traitée ni retirer le produit pendant cette période. Ensuite, bien ventiler la pièce et laisser la pièce vide pendant encore 30 minutes pour s'assurer que tout le brouillard d'aérosol a disparu.
- Ne pas utiliser sur les matelas, les draps et les vêtements.
- Convient au traitement des moquettes et tapis, sols, meubles, murs doublés de satin, lieux de repos des animaux (à l'exception de ceux pour les chats), etc.
- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Appliquer uniquement dans les pièces infestées.
- Le traitement doit avoir lieu dès que l'infestation est identifiée.
- Si des puces sont encore visibles après le traitement ou en cas de nouvelle infestation, renouveler le traitement sans dépasser le nombre maximal de traitements autorisés par an (appliquer maximum 3 fois par an).
- L'efficacité résiduelle n'est pas démontrée si les surfaces sont nettoyées ou aspirées après le traitement.

Recommandations pour prévenir le développement de la résistance aux insecticides :

- N48 : Le principe actif du produit est connu pour provoquer le développement de résistance de certains organismes (c'est-à-dire que le produit peut perdre de son efficacité en cas d'utilisation fréquente). Le produit doit être utilisé avec précaution et conformément au mode d'emploi afin de limiter le développement d'une résistance.
- N278 : Si l'infestation persiste contacter un professionnel.
- N294 : Ne pas utiliser le produit en continu.
- N249 : Informer le détenteur de l'autorisation en cas d'inefficacité du traitement.



5.2. Mesures de gestion de risque

- N-248 : Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.
- Ne pas utiliser plus d'un aérosol par logement et ne pas utiliser plus de 3 fois par an.
- Ne pas traiter une pièce plus petite que 18 m² avec un aérosol de 75 ml.
- Ne pas traiter une pièce plus petite que 24 m² avec un aérosol de 100 ml.
- Ne pas traiter une pièce plus petite que 60 m² avec un aérosol de 250 ml.
- Ne pas utiliser le produit à l'extérieur.
- Ce produit biocide contient de la 1R-trans phénothrine qui est dangereuse pour les abeilles.
- Ne pas fumer pendant l'application.
- Ne pas respirer l'aérosol.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- N-127 : Ne pas [utiliser/appliquer] le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Ne pas utiliser ou appliquer le produit là où la nourriture est préparée, consommée ou stockée.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale avant le traitement.
- L'utilisation dans la cuisine est interdite, appliquer uniquement dans les pièces où aucun article et surface liés à l'alimentation ne sont présents.
- Se laver les mains à grande eau et au savon après l'application et le nettoyage.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux. Les enfants et les animaux ne doivent pas être présents pendant le traitement. Ne pas utiliser ce produit directement sur les animaux de compagnie. Si les animaux de compagnie sont également concernés par l'infestation de puces, utiliser des produits vétérinaires appropriés pour les soigner. En cas d'infestation de puces, traiter les animaux et les locaux en parallèle avec des produits appropriés.
- Tenir les chats à l'écart des surfaces traitées. Ce produit biocide contient de la 1R-trans-phénothrine qui peut provoquer de graves réactions indésirables chez les chats.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact, si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- La 1R-trans-phénothrine peut être dangereuse pour les chats. En cas d'exposition, consulter immédiatement un vétérinaire et lui montrer l'emballage.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- N-457 : Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- N-409 : Utiliser uniquement l'emballage d'origine. Ne pas recharger ou transférer dans d'autres récipients/dispositifs.



5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker le produit au-dessus de 40 °C.
- Durée de conservation : 30 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non ciblés.

6. Autre(s) information(s)

-